

L'utilisation du FORMULAIRE TERRAIN est fortement recommandée puisqu'il est en adéquation avec le FORMULAIRE ACCESS.

1- TERRITOIRE VISÉ PAR LES INVENTAIRES

- Pour les occurrences de précision S : Il est impératif de couvrir l'ensemble de la surface des polygones de l'occurrence visée par l'inventaire.

De plus, les **habitats potentiels situés** dans une zone tampon de 150 mètres autour de chaque polygone de l'occurrence (précision S) doivent également être couverts par l'inventaire.

Toute zone non-couverte par un effort d'inventaire doit être signifiée et justifiée via un formulaire terrain distinct.

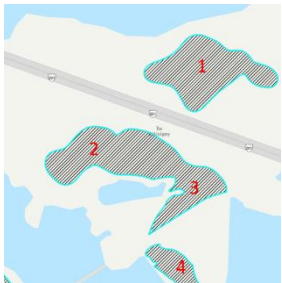
- Pour les occurrences de précision M et G : seuls les habitats potentiels ciblés lors du plan d'inventaire (ainsi que ceux observés au terrain) doivent être couverts.

2- QUAND REMPLIR UN NOUVEAU FORMULAIRE ?

Il est demandé de compléter un nouveau formulaire lorsqu'une discontinuité spatiale est observée (ex : une route sépare l'occurrence en deux sous-population) ou lorsque vous observez un changement majeur dans l'habitat ; changement d'association végétale (ex : érablière à bouleau jaune devient une érablière à chêne rouge), changement au niveau des conditions de drainage, changement au niveau de la composition floristique ou de la dominance, etc.

Votre jugement prédomine. Dans la mesure du possible, conserver le nombre de formulaire au minimum pour une occurrence. Si vous doutez du caractère « significatif » d'un changement, faites un nouveau formulaire.

À titre d'exemple, pour cette occurrence, et selon la réalité du terrain, il pourrait y avoir entre 2 et 5 formulaires (privilégiez le minimum) :



Minimalement, un formulaire de terrain doit être dûment rempli pour chaque occurrence visitée, que l'espèce soit retrouvée ou non, et que son habitat soit observé ou non.

- Le document « Complément_formulaire_terrain_FLORE_2027 » présente les informations complémentaires pour la saisie du FORMULAIRE TERRAIN ;
- Le document « PLAN INVENTAIRE_FBFQ » présente la méthodologie pour réaliser le plan d'inventaires ;
- Le document « Protocole_Inventaire_FLORE_2027_FBFQ » présente le protocole d'échantillonnage démographiques des EMVS floristiques.
- Le document « PROTOCOLE_MENACES_FLORE_FBFQ_2027 » présente le protocole d'échantillonnage des menaces à la flore sur le terrain.